## 2. Examen du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RAPQS) d'Assainissement Collectif et non Collectif

- M. MITTAINE, formule les demandes suivantes en préambule des questions de l'association Eau Secours Briançonnais dont il se fera le relai :
  - L'association souhaite que les convocations et documents lui soient adressés uniquement par mail et non par courrier postal ;
- M. HERMITTE donne son accord et demande aux services d'en prendre note.
  - L'association souhaite la tenue d'une CCSPL spécifique à la thématique assainissement ;
- M. HERMITTE indique que cette demande sera transmise au Président.
  - L'association ne participera pas aux séquences qui traitent d'autres sujets que celui de l'assainissement n'ayant pas reçu mandat de ses adhérents pour cela. Les représentants de l'association quitteront donc la réunion à l'issue de la présentation de ce point et des échanges qui en découleront.
- M. HERMITTE prend acte de cela.
  - L'association regrette l'absence du délégataire SEERC-SUEZ.
- M. HERMITTE précise que le délégataire a l'obligation de présenter son rapport à la collectivité qui elle seule décide de la manière dont elle entend présenter le RAPQS qui en découle en CCSPL.

Ceci étant exposé, M. MITTAINE en vient aux questions qui concernent le rapport présenté :

- Qu'est-ce qui explique la forte baisse de la population raccordée et du nombre d'unités de logement entre 2019 et 2020 ?
- A contrario, pourquoi les volumes facturés augmentent entre 2019 et 2020 ?
- Le taux de renouvellement de réseau est à 0,31 %. Pourquoi ce taux est-il si faible ?

M. HERMITTE, sur précision des services, indique que la baisse de population constatée n'est en fait que la correction sur le rapport 2020 d'une anomalie du rapport 2019.

S'agissant de l'augmentation des volumes facturés, ils s'expliquent par les périodes de facturation qui varient d'une année à l'autre.

A ce sujet, M. CHIAPPONI rappelle que 2020 a constitué une année particulière, marquée par la crise COVID.

Enfin, sur le taux de renouvellement du réseau, les services précisent que le contrat prévoit un montant annuel de renouvellement (réseaux et hors réseaux) et non un taux. Le taux est ici indicatif. A noter également que le pourcentage de linéaire peut varier d'une année sur l'autre selon les spécificités des travaux à mener.

L'association souhaite revenir sur le coefficient K et le calcul de sa part fixe (à 0,15) estimant qu'il pénalise l'usager car il ne reflète pas la réalité de l'évolution des prix et de l'exécution du contrat. Ainsi, l'association estime que cette part devrait se situer à 0,45.

M. HERMITTE rappelle que cette formule est contractuelle et qu'il apparaît complexe de la modifier à ce stade.

L'association souhaite connaître les raisons des non-conformités constatées sur plusieurs STEP en 2020.

Les services précisent qu'il s'agit de non-conformités protocolaires liées à un délai entre le prélèvement sur les ouvrages et leur analyse, supérieur à celui prévu par la réglementation. La Préfecture a donc classé ces ouvrages non conformes. La CCB a immédiatement demandé des actions correctives à son délégataire. Ce qui a été fait en 2021 par changement du prestataire de transport des échantillons. A ce jour, il n'a pas été porté à connaissance de la CCB de dépassement des délais de mise en analyse depuis le début de l'année 2021.

M. MITTAINE demande des explications sur la valeur de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) qui reste bas après 15 ans de DSP.

Les services indiquent que cette valeur est en cours de vérification et pourrait être en réalité supérieure à celle indiquée dans le RAPQS

Par ailleurs, la CCB mène actuellement l'actualisation de son Schéma Directeur d'Assainissement. Ce SDA comporte des missions de levées cartographiques et de visites d'ouvrages qui vont conduire à une meilleure connaissance du réseau et des installations et à une meilleure gestion patrimoniale.

L'association soulève la mention faite dans le rapport de « 4 points noirs du réseau de collecte ». M. MITTAINE souhaite savoir précisément à quoi ils correspondent.

Les services vérifieront et transmettront la liste à l'association.

## Eléments complémentaires apportés au CR :

Liste des points noirs transmise par le délégataire :

- Saint-Chaffrey, allée des Boutiques
- Monêtier les Bains, devant la Poste
- La Salle les Alpes, Chemin du Marquis
- Villard Saint- Pancrace, rue des Tanneries

Enfin, l'association, comme depuis des années, demande des explications sur les montants affichés dans le CARE, car pour elle, ce document est incompréhensible et ne reflète pas les comptes de la délégation. Ainsi, les questions posées sont :

- o Pourquoi le CA passe de 3,5M€ en 2019 à 5,5M€ en 2020 ?
- Pourquoi les frais de contribution des services centraux et de recherche passent de 105.12k€ en 2019 à 155.05k€ en 2020 ?

## Eléments complémentaires apportés au CR :

Les écarts entre les 2 CA de 2019 et 2020 sont liés au retard de la facturation et des versements correspondants.

La contribution aux frais généraux est proportionnelle au chiffre d'affaires du contrat, compte tenu du décalage de facturation d'une année sur l'autre, les frais de contributions évoluent également. Le CA de 2020 est supérieur à celui de 2019, de facto les frais de contribution ont augmenté de la même manière.

L'association aimerait également avoir une copie de la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 qui est citée comme référence dans la présentation du CARE (*circulaire annexée au présent compte-rendu*).

M. HERMITTE indique que les questions sont notées. S'agissant de la copie de la circulaire, elle sera transmise à l'association s'il s'agit d'un document public.

Les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prennent acte de la présentation du RAPQS de l'assainissement collectif et non collectif.

Messieurs MITTAINE et LUBERNE quittent la séance.